



Association Familles Rurales
Le Pré des Rigoles
49170 SAINT AUGUSTIN DES BOIS

AUTORISATION PARENTALE

L'adulte en charge de ce jeune est prié de compléter les lignes ci-dessous :

Monsieur - Madame

Autorise

dont il est le représentant légal à participer aux cours de :

.....
.....
.....

durant l'année 2021-2022, avec l'Association Familles Rurales de Saint-Augustin des Bois.

Signature du représentant légal :

DECHARGE DE RESPONSABILITE

à compléter et à signer en bas de page

Je soussigné(e)

Père mère tuteur légal de l'enfant

Je m'engage à ce que l'enfant respecte les règles de sécurité, et toutes les règles s'appliquant au(x) cours pratiqué(s) ainsi qu'à respecter les consignes des organisateurs et/ou des propriétaires de la salle.

Je certifie que l'enfant est assuré(e) au titre de sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers, et des dommages corporels et incorporels qu'il pourrait causer au cours de la pratique des activités de l'association.

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique du sport intensif. Et je suis conscient(e) qu'il relève de ma responsabilité d'aller consulter un médecin pour confirmer que l'enfant apte à la pratique du sport.

Je ne pourrai tenir l'Association Familles Rurales, ou les propriétaires de la salle, responsables en cas de perte, vol ou bris des biens de l'enfant.

Je m'engage également à ce que l'enfant fasse preuve de respect envers l'équipement des autres et le matériel présent dans la salle et à rendre tout objet ne lui appartenant pas à la fin du cours.

Je reconnais aussi que, une fois le cours terminé, l'enfant n'est plus sous la tutelle de l'Association Familles Rurales, ni des animateurs, et tout ce qui peut arriver avant ou après le cours, est de mon entière responsabilité.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)